



Tourcoing (59)
**Caractérisation d'enrobés bitumineux
(amiante et HAP)**

Rapport n° PR.59GT.24.0134-DTEN – 001 – 1ère diffusion – 23/07/2024



Projet de création d'une voie de liaison
Rue du Levant et rue de Boulogne
59200 – Tourcoing

AGENCE DE LILLE

PARC D'ACTIVITE DU MELANTOIS
50 RUE DES SORBIERS CS20541
59815 – LESQUIN CEDEX

☎ 03.20.14.99.40

📠 03.20.13.84.32

✉ environnement.lille@groupefondasol.com

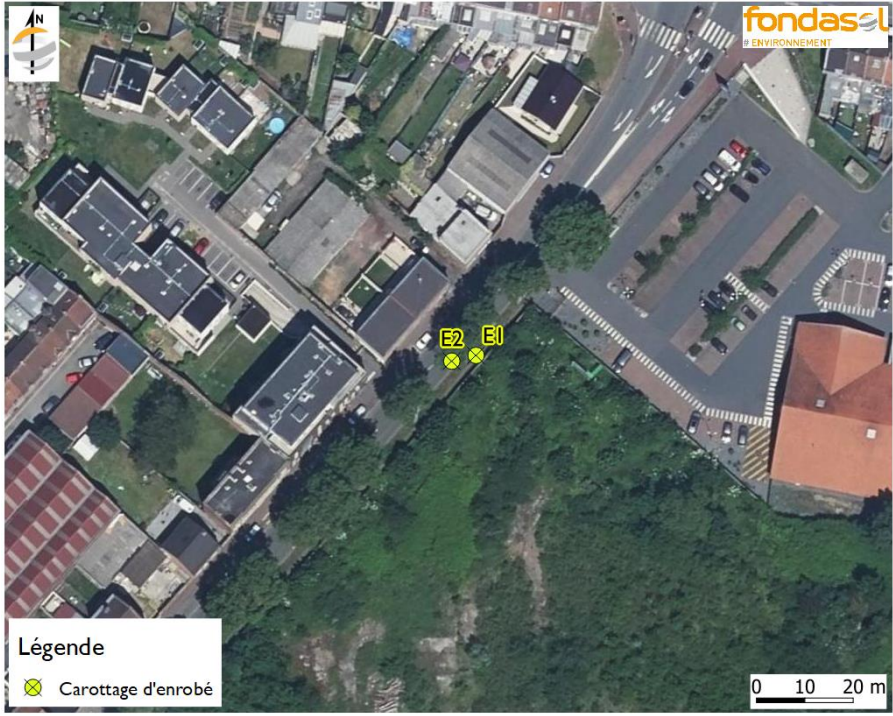
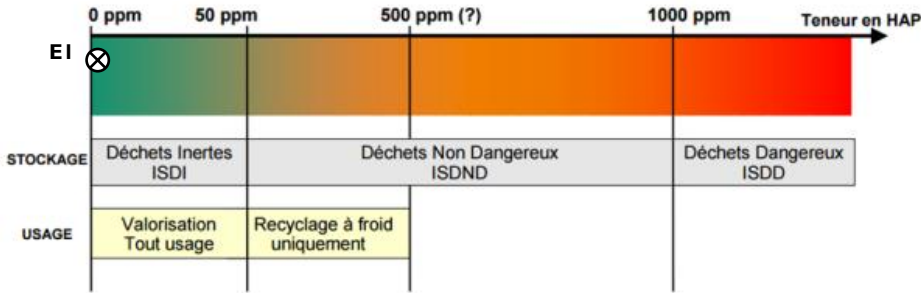
RT-261-317

SUIVI DES MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

Rév.	Date	Nb pages	Modifications	Rédacteur	Relecteur
-	23/07/2024	31	1 ^{ère} diffusion	N. DEBLONDE 	A. NOWACKI 
A					
B					
C					

Récapitulatif de la localisation des carottages et des résultats des analyses

Carottage	Coordonnées (Lambert 93)		Couches	Recherche d'amiante	Valorisation	Evacuation
	X (m)	Y (m)				
Rue du Levant						
E1	712765.3	7069381	E1	Négatif	Tout usage	ISDI
E2	712760.3	7069380	E2-A	Négatif	Tout usage	ISDI
			E2-B	Négatif	Tout usage	ISDI
Rue de Boulogne						
E3	713122.36	7069290.55	E3	Négatif	Tout usage	ISDI
E4	713119.6	7069296.23	E4	Négatif	Tout usage	ISDI

EI		CARACTERISATION DES ENROBES BITIMUNIEUX (Amiante et HAP) FICHE DE SYNTHESE		fondasol # ENVIRONNEMENT	
Identification du projet					
N° de projet		Ville (DEPT)		Client	
PR.59GT.24.0134		Tourcoing (59)		METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	
Adresse du site		Rue du Levant et rue de Boulogne			
Plan de situation			Plan de localisation du point		
					
Identification du point de prélèvement					
Référence du point		EI		Préleveur	
X – Lambert 93		712765.3		Date de prélèvement	
Y – Lambert 93		7069380.78		Matériel de prélèvement	
				Carotteuse portative	
Photographie de l'emplacement du carottage			Photographie de la carotte d'enrobé		
					
Observations de terrain					
Epaisseur		2,5 cm		Apparence	
Couleur		Rouge		Enrobé bitumineux dur	
				Nombre de couches	
				I	
Résultats					
Recherche quantitative d'amiante			Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)		
Nombre de préparations		2		Somme des HAP (mg/kg MS)	
Amiante		Négatif			
Type de fibre détectée		Aucune			
				<0,5	
 Seuil de 500 ppm en HAP = limite du recyclage à froid : sans réchauffage ni chauffage des agrégats d'enrobés Filières d'évacuation et de recyclage des enrobés – Source : CEREMA					
Conclusions et recommandations					
Evacuation		ISDI		Valorisation	
				Tout usage	
Ces enrobés bitumineux pourront être évacués ou valorisés sans aucune restriction, au regard de la faible teneur en HAP et de l'absence d'amiante.					

Limite du diagnostic : ce diagnostic ne se réfère pas à la norme NFX-46-020, ainsi si cette étude est englobée dans le cadre d'un programme d'immeubles ou bâtiments, il conviendra de faire intervenir une entreprise habilitée suivant la norme NFX-46-020.

E2

CARACTERISATION DES ENROBES BITUMINEUX (Amiante et HAP)
FICHE DE SYNTHESE

fondasol

ENVIRONNEMENT

Identification du projet

N° de projet

PR.59GT.24.0134

Ville (DEPT)

Tourcoing (59)

Client

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

Projet

Création d'une voie de liaison

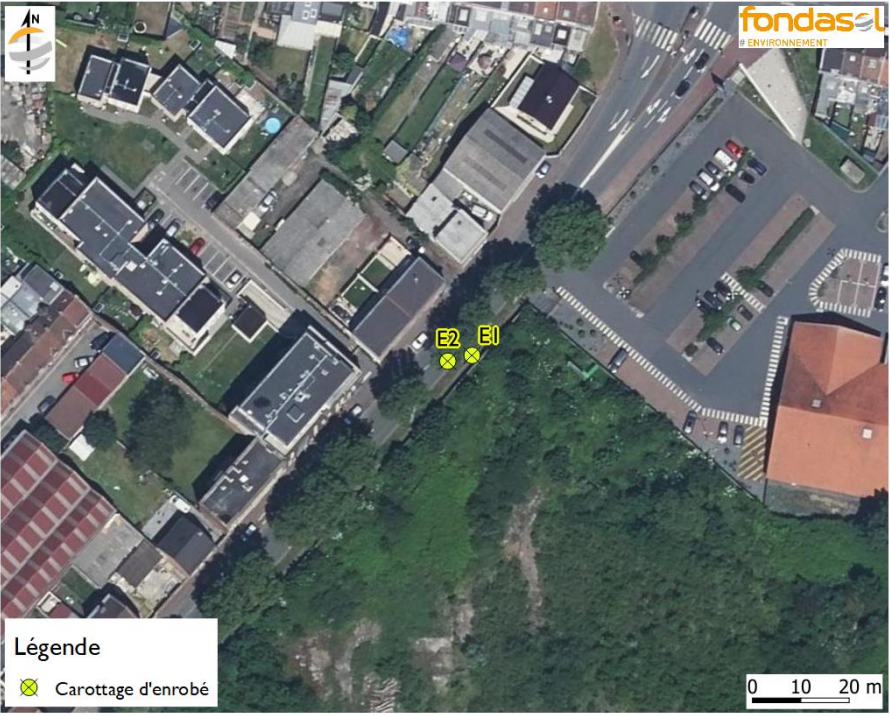
Adresse du site

Rue du Levant et rue de Boulogne

Plan de situation

Plan d'implantation des carottages





Identification du point de prélèvement

Référence du point

E2

Préleveur

Nicolas DEBLONDE

X – Lambert 93

712760.27

Date de prélèvement

03/07/2024

Y – Lambert 93

7069379.58

Matériel de prélèvement

Carotteuse portative

Photographie de l'emplacement du carottage

Photographie de la carotte d'enrobé





Observations de terrain

Épaisseur totale d'enrobé bitumineux

15 cm

Nombre de couches

2

Résultats

E2-A

E2-B

Épaisseur

3,5 cm

11,5 cm

Couleur et description

Gris

Gris

Nombre de préparations par échantillon

2

2

Recherche quantitative d'amiante

Négatif

Négatif

Type de fibre détectée

Aucune

Aucune

Somme des Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) (mg/kg MS)

<0,5

<0,5

0 ppm

50 ppm

500 ppm (?)

1000 ppm

Teneur en HAP

E2-A

E2-B

STOCKAGE

Déchets Inertes ISDI

Déchets Non Dangereux ISDND

Déchets Dangereux ISDD

USAGE

Valorisation Tout usage

Recyclage à froid uniquement

Seuil de 500 ppm en HAP = limite du recyclage à froid : sans réchauffage ni chauffage des agrégats d'enrobés

Filières d'évacuation et de recyclage des enrobés – Source : CEREMA

Conclusions et recommandations

E2-A

E2-B

Evacuation

ISDI

ISDI

Valorisation

Tout usage

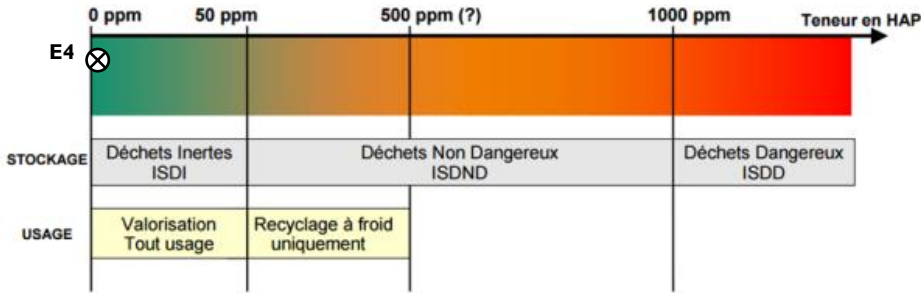
Tout usage

Ces enrobés bitumineux pourront être évacués ou valorisés sans aucune restriction, au regard de la faible teneur en HAP et de l'absence d'amiante.

Limite du diagnostic : ce diagnostic ne se réfère pas à la norme NFX-46-020, ainsi si cette étude est englobée dans le cadre d'un programme d'immeubles ou bâtiments, il conviendra de faire intervenir une entreprise habilitée suivant la norme NFX-46-020.

E3		CARACTERISATION DES ENROBES BITUMUNIEUX (Amiante et HAP) FICHE DE SYNTHESE		fondasol # ENVIRONNEMENT	
Identification du projet					
N° de projet		Ville (DEPT)		Client	
PR.59GT.24.0134		Tourcoing (59)		METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	
Adresse du site		Rue du Levant et rue de Boulogne			
Plan de situation			Plan de localisation du point		
					
Identification du point de prélèvement					
Référence du point		E3		Préleveur	
X – Lambert 93		713122.36		Date de prélèvement	
Y – Lambert 93		7069290.55		Matériel de prélèvement	
				Carotteuse portative	
Photographie de l'emplacement du carottage			Photographie de la carotte d'enrobé		
					
Observations de terrain					
Epaisseur		4,5 cm		Apparence	
Couleur		Gris		Nombre de couches	
				Enrobé bitumineux dur	
				I	
Résultats					
Recherche quantitative d'amiante			Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)		
Nombre de préparations		2		Somme des HAP (mg/kg MS)	
Amiante		Négatif			
Type de fibre détectée		Aucune			
			<0,5		
0 ppm 50 ppm 500 ppm (?) 1000 ppm Teneur en HAP → E3 ⊗ STOCKAGE Déchets Inertes ISDI Déchets Non Dangereux ISDND Déchets Dangereux ISDD USAGE Valorisation Tout usage Recyclage à froid uniquement Seuil de 500 ppm en HAP = limite du recyclage à froid : sans réchauffage ni chauffage des agrégats d'enrobés Filières d'évacuation et de recyclage des enrobés – Source : CEREMA					
Conclusions et recommandations					
Evacuation		ISDI		Valorisation	
				Tout usage	
Ces enrobés bitumineux pourront être évacués ou valorisés sans aucune restriction, au regard de la faible teneur en HAP et de l'absence d'amiante.					

Limite du diagnostic : ce diagnostic ne se réfère pas à la norme NFX-46-020, ainsi si cette étude est englobée dans le cadre d'un programme d'immeubles ou bâtiments, il conviendra de faire intervenir une entreprise habilitée suivant la norme NFX-46-020.

E4		CARACTERISATION DES ENROBES BITUMUNIEUX (Amiante et HAP) FICHE DE SYNTHESE		fondasol # ENVIRONNEMENT	
Identification du projet					
N° de projet		Ville (DEPT)		Client	
PR.59GT.24.0134		Tourcoing (59)		METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	
Adresse du site		Rue du Levant et rue de Boulogne			
Plan de situation			Plan de localisation du point		
					
Identification du point de prélèvement					
Référence du point		E4		Préleveur	
X – Lambert 93		713119.6		Date de prélèvement	
Y – Lambert 93		7069296.23		Matériel de prélèvement	
				Carotteuse portative	
Photographie de l'emplacement du carottage			Photographie de la carotte d'enrobé		
					
Observations de terrain					
Epaisseur		4 cm		Apparence	
Couleur		Gris		Nombre de couches	
				Enrobé bitumineux dur	
				I	
Résultats					
Recherche quantitative d'amiante			Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)		
Nombre de préparations		2		Somme des HAP (mg/kg MS)	
Amiante		Négatif			
Type de fibre détectée		Aucune			
				<0,5	
					
Filières d'évacuation et de recyclage des enrobés – Source : CEREMA					
Conclusions et recommandations					
Evacuation		ISDI		Valorisation	
				Tout usage	
Ces enrobés bitumineux pourront être évacués ou valorisés sans aucune restriction, au regard de la faible teneur en HAP et de l'absence d'amiante.					

Limite du diagnostic : ce diagnostic ne se réfère pas à la norme NFX-46-020, ainsi si cette étude est englobée dans le cadre d'un programme d'immeubles ou bâtiments, il conviendra de faire intervenir une entreprise habilitée suivant la norme NFX-46-020.



ANNEXES

I. DESCRIPTION DE LA CAMPAGNE DE PRELEVEMENTS D'ENROBES

Déroulement de la campagne

La campagne d'investigations des enrobés a été réalisée le 03/07/2024.

Les coordonnées géographiques des sondages sont précisées dans les fiches synthétiques de prélèvement.

FONDASOL a veillé au bon état du matériel utilisé pour la réalisation des sondages et a nettoyé les outils avant et entre chaque utilisation. Les sondages ont été immédiatement rebouchés avec de l'enrobé à froid.

Transport et prise en charge des échantillons par le laboratoire

Dès leur prélèvement, les échantillons ont été conditionnés dans des sachets spécifiques fournis par le laboratoire (sachets zip doublés, présentant le logo amiante) étiquetés sur site afin d'en assurer la traçabilité.

Les échantillons sélectionnés ont été pris en charge par transporteur express le 10/07/2024. Les échantillons ont été réceptionnés par le laboratoire le 11/07/2024. Les échantillons ont été analysés par le laboratoire EUROFINs certifié COFRAC.

Investigations des enrobés routier pour la recherche d'amiante et HAP

La personne intervenante (Nicolas DEBLONDE) a suivi le module « Opérateur de chantier » de la formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante en sous-section 4.

Conformément à l'arrêté du 23 février 2012, le renouvellement des formations aux risques amiante est programmé avec un organisme de formation avant 36 mois post-formation.

La visite médicale d'aptitude au port des EPI est à jour.

L'équipement de protection individuelle répond aux exigences de la réglementation en fonction du niveau d'empoussièrement du processus.

Note : au vu des résultats des mesures d'exposition déjà faites pour des cas similaires (à confirmer par des mesures complémentaires), le niveau d'empoussièrement est inférieur à 10 fibres/litre (niveau I de la réglementation) ce qui conduit à proposer le kit amiante suivant :

- 1/2 masque FFP3 jetable,
- combinaison jetable catégorie 3 de type 5-6 à coutures recouvertes,
- gants en matière étanche,
- sac étanche et identifié avec les références du site de prélèvement afin d'isoler les déchets,
- bottes en plastique étanches.



2. RESULTATS DES ESSAIS DE LABORATOIRE SUR LES ENROBES

FONDASOL**Monsieur Nicolas Deblonde**

Parc d'activités du Mélantois

Rue des Sorbiers

CS 20541

59262 SAINGHIN EN MELANTOIS

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 24E129806

N° de rapport d'analyse : AR-24-LK-150611-01

Version du : 19/07/2024

Date de réception technique : 11/07/2024

Première date de réception physique : 11/07/2024

Référence Dossier : N° Projet : PR.59GT.24.0134-DTEN

Nom Projet : PR.59GT.24.0134-DTEN

Nom Commande : PR.59GT.24.0134-DTEN

Référence Commande : PO.DTEN.24.0898

PO.DTEN.24.0898

Coordinateur de Projets Clients : Clémence BARTHEL / ClemenceBARTHEL@eurofins.com / +33 3 88 91 19 11

N° Ech	Matrice	Référence échantillon
001	Matériaux routiers (ROU)	E1
002	Matériaux routiers (ROU)	E2-A
003	Matériaux routiers (ROU)	E2-B
004	Matériaux routiers (ROU)	E3
005	Matériaux routiers (ROU)	E4

RAPPORT D'ANALYSE
Dossier N° : 24E129806

Version du : 19/07/2024

N° de rapport d'analyse : AR-24-LK-150611-01

Date de réception technique : 11/07/2024

Première date de réception physique : 11/07/2024

Référence Dossier : N° Projet : PR.59GT.24.0134-DTEN

Nom Projet : PR.59GT.24.0134-DTEN

Nom Commande : PR.59GT.24.0134-DTEN

Référence Commande : PO.DTEN.24.0898

PO.DTEN.24.0898

N° Echantillon

Référence client :

Matrice :

Date de prélèvement :

Date de début d'analyse :

Température de l'air de l'enceinte :

001**E1****ROU**

03/07/2024

17/07/2024

21.7°C

002**E2-A****ROU**

03/07/2024

17/07/2024

21.7°C

003**E2-B****ROU**

03/07/2024

17/07/2024

21.7°C

004**E3****ROU**

03/07/2024

17/07/2024

21.7°C

005**E4****ROU**

03/07/2024

17/07/2024

21.7°C

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)
LSQA7 : HAPs 16 composés - délai Express

Dibenzo(a,h)anthracène	mg/kg P.B.	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50
Benzo(k)fluoranthène	mg/kg P.B.	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50
Fluoranthène	mg/kg P.B.	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50
Benzo(ghi)Pérylène	mg/kg P.B.	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50
Chrysène	mg/kg P.B.	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50
Acénaphthène	mg/kg P.B.	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50
Naphtalène	mg/kg P.B.	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50
Phénanthrène	mg/kg P.B.	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50
Benzo(a)pyrène	mg/kg P.B.	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50
Pyrène	mg/kg P.B.	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50
Anthracène	mg/kg P.B.	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50
Indeno (1,2,3-cd) Pyrène	mg/kg P.B.	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50
Acénaphthylène	mg/kg P.B.	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50
Benzo(b)fluoranthène	mg/kg P.B.	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50
Benzo-(a)-anthracène	mg/kg P.B.	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50
Fluorène	mg/kg P.B.	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50
Somme des HAP	mg/kg M.S.		<0.50		<0.50		<0.50		<0.50		<0.50

Sous-traitance
LE071 : Analyse qualitative d'amiante par MOLP

Prestation soustraite à Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

COFRAC ESSAIS 1-1751

Nom opérateur

Description visuelle

Traitement de l'échantillon

Pourcentage visuel

Nombre de préparations

Type d'amiante

* Ci-joint

* Ci-joint

* Ci-joint

* Ci-joint

* Ci-joint

* Ci-joint

* Ci-joint

* Ci-joint

* Ci-joint

* Ci-joint

* Ci-joint

* Ci-joint

* Ci-joint

* Ci-joint

* Ci-joint

* Ci-joint

* Ci-joint

* Ci-joint

* Ci-joint

* Ci-joint

* Ci-joint

* Ci-joint

* Ci-joint

* Ci-joint

* Ci-joint

* Ci-joint

* Ci-joint

* Ci-joint

* Ci-joint

* Ci-joint

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 24E129806

N° de rapport d'analyse : AR-24-LK-150611-01

Version du : 19/07/2024

Date de réception technique : 11/07/2024

Première date de réception physique : 11/07/2024

Référence Dossier : N° Projet : PR.59GT.24.0134-DTEN

Nom Projet : PR.59GT.24.0134-DTEN

Nom Commande : PR.59GT.24.0134-DTEN

Référence Commande : PO.DTEN.24.0898

PO.DTEN.24.0898

**Marion Medina**

Coordinatrice Projets Clients

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats et conclusions éventuelles s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Les données transmises par le client pouvant affecter la validité des résultats (la date de prélèvement, la matrice, la référence échantillon et autres informations identifiées comme provenant du client), ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.

Tous les éléments de traçabilité et incertitude (déterminée avec $k = 2$) sont disponibles sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg pour l'accomplissement de tâches techniques d'étude et de vérification dans le domaine de l'environnement – Détail disponible sur demande

Le résultat d'une somme de paramètres est soumis à une méthodologie spécifique développée par notre laboratoire. Celle-ci peut dépendre de la LQ réglementaire du ou des paramètres sommés. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter votre chargé d'affaires ou votre coordinateur de projet client.

Annexe technique

Dossier N° :24E129806

N° de rapport d'analyse : AR-24-LK-150611-01

Emetteur : Nicolas Deblonde

Commande EOL : 006-10514-1175180

Nom projet : N° Projet : PR.59GT.24.0134-DTEN

Référence commande : PO.DTEN.24.0898

PR.59GT.24.0134-DTEN

PO.DTEN.24.0898

Nom Commande : PR.59GT.24.0134-DTEN

Matériaux routiers

Code	Analyse	Principe et référence de la méthode	LQI	Incertitude à la LQ	Unité	Prestation réalisée sur le site de :
LE07I	Analyse qualitative d'amiante par MOLP Nom opérateur Description visuelle Traitement de l'échantillon Pourcentage visuel Nombre de préparations Type d'amiante	Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) - HSG 248 - Appendice 2 (2021) - HSG 248 - Appendice 2 (2021) - HSG 248 - Appendice 2 (2021) - HSG 248 - Appendice 2 (2021) - HSG 248 - Appendice 2 (2021) - HSG 248 - Appendice 2 (2021) - HSG 248 - Appendice 2 (2021) - HSG 248 - Appendice 2 (2021) - HSG 248 - Appendice 2 (2021)				Prestation soustraite à Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
LSQA7	HAPs 16 composés - délai Express Dibenzo(a,h)anthracène Benzo(k)fluoranthène Fluoranthène Benzo(ghi)Pérylène Chrysène Acénaphthène Naphtalène Phénanthrène Benzo(a)pyrène Pyrène Anthracène Indeno (1,2,3-cd) Pyrène Acénaphthylène Benzo(b)fluoranthène Benzo-(a)-anthracène Fluorène Somme des HAP	GC/MS/MS [Extraction Hexane / Acétone] - Méthode interne	0.5 0.5 0.5 0.5 0.5 0.5 0.5 0.5 0.5 0.5 0.5 0.5 0.5 0.5 0.5 0.5 0.5	33% 48% 33% 48% 37% 30% 40% 33% 32% 46% 38% 43% 35% 47% 47% 45%	mg/kg P.B. mg/kg P.B. mg/kg P.B. mg/kg P.B. mg/kg P.B. mg/kg P.B. mg/kg P.B. mg/kg P.B. mg/kg P.B. mg/kg P.B. mg/kg P.B. mg/kg P.B. mg/kg P.B. mg/kg P.B. mg/kg P.B. mg/kg P.B. mg/kg M.S.	Eurofins Analyses pour l'Environnement France

Annexe technique

Dossier N° :24E129806

Emetteur : Nicolas Deblonde

Nom projet : N° Projet : PR.59GT.24.0134-DTEN

PR.59GT.24.0134-DTEN

Nom Commande : PR.59GT.24.0134-DTEN

N° de rapport d'analyse : AR-24-LK-150611-01

Commande EOL : 006-10514-1175180

Référence commande : PO.DTEN.24.0898

PO.DTEN.24.0898

Annexe de traçabilité des échantillons

Cette traçabilité recense les flacons des échantillons scannés dans EOL sur le terrain avant envoi au laboratoire

Dossier N° : 24E129806

N° de rapport d'analyse : AR-24-LK-150611-01

Emetteur :

Commande EOL : 006-10514-1175180

Nom projet : N° Projet : PR.59GT.24.0134-DTEN

Référence commande : PO.DTEN.24.0898

PR.59GT.24.0134-DTEN

PO.DTEN.24.0898

Nom Commande : PR.59GT.24.0134-DTEN

Matériaux routiers

N° Ech	Référence Client	Date & Heure Prélèvement	Date de Réception Physique ⁽¹⁾	Date de Réception Technique ⁽²⁾	Code-Barre	Nom Flacon
001	E1	03/07/2024	11/07/2024	11/07/2024		
002	E2-A	03/07/2024	11/07/2024	11/07/2024		
003	E2-B	03/07/2024	11/07/2024	11/07/2024		
004	E3	03/07/2024	11/07/2024	11/07/2024		
005	E4	03/07/2024	11/07/2024	11/07/2024		

(1) : Date à laquelle l'échantillon a été réceptionné au laboratoire.

Lorsque l'information n'a pas pu être récupérée, cela est signalé par la mention N/A (non applicable).

(2) : Date à laquelle le laboratoire disposait de toutes les informations nécessaires pour finaliser l'enregistrement de l'échantillon.

**EUROFINS ANALYSES POUR
L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS**
Département Environnement
5 rue d'Otterswiller
67700 SAVERNE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-LE-087178-01 Date d'émission de rapport : 15/07/2024 17:16 Page1/3
Référence laboratoire sous-traitant N° : 24A020752 Référence de suivi du dossier N° : 24E129806
Reçu au laboratoire le : 12/07/2024 Date de réception :
Date d'analyse : 12/07/2024
Référence dossier Client: EUFRSA20014654624E129806
Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour l'Environnement France SAS.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	24E129806-001 - E1 -	Prise d'essai n°1 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris)	MOLP * / BTS2	2 / 2 *	- *	Analyse réalisée non conclusive *
		Prise d'essai n°1 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris)	MET * / LSY2	1 / 2 *	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
		Prise d'essai n°2 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris)	MOLP * / BTS2	2 / 2 *	- *	Analyse réalisée non conclusive *
		Prise d'essai n°2 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris)	MET * / LSY2	1 / 2 *	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
		Prise d'essai n°3 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris)	MOLP * / BTS2	2 / 2 *	- *	Analyse réalisée non conclusive *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE

Tél: +33388916531: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33388916531 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-LE-087178-01 Date d'émission de rapport : 15/07/2024 17:16 Page2/3
 Référence laboratoire sous-traitant N° : 24A020752 Référence de suivi du dossier N° : 24E129806
 Reçu au laboratoire le : 12/07/2024 Date de réception :
 Date d'analyse : 12/07/2024
 Référence dossier Client: EUFRSA20014654624E129806
 Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour l'Environnement France SAS.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
		Prise d'essai n°3 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris)	MET * / LSY2	1 / 2 *	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) liant hydrocarboné (rouge)	MET * / LSY2	1 / 2 *	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**modes opératoires T-PE-WO63769 et T-PM-WO84179**) en vue d'une identification de fibres au Microscope Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) selon le guide **HSG 248 - annexe 2**.

Traitement par une méthode interne (**modes opératoires T-PE-WO63769 et T-PM-WO22725**) en vue d'une identification de fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050** et **IMA** « Principes pétrographiques et de classification minéralogique ».

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

20, rue du Kochersberg
 67700 Saverne, FRANCE

Tél: +33388916531: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33388916531 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/
 S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION N°
 1- 1751
 Portée disponible sur
www.cofrac.fr



RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-LE-087178-01

Date d'émission de rapport : 15/07/2024 17:16

Page3/3

Référence laboratoire sous-traitant N° : 24A020752

Référence de suivi du dossier N° : 24E129806

Reçu au laboratoire le : 12/07/2024

Date de réception :

Date d'analyse : 12/07/2024

Référence dossier Client:EUFRSA20014654624E129806

Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour l'Environnement France SAS.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (μm)"; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."

NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

NB 4 : Le présent rapport mentionne les analyses conclusives et non conclusives. En effet, le laboratoire met en œuvre les deux techniques d'analyse MOLP et META sur tous les échantillons massifs conformément aux exigences indiquées dans l'arrêté du 1er octobre 2019.

Le « - » indiqué dans « Type de préparation » s'entend comme « Préparation avec traitement par calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)

NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18), Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10).

NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 3 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante naturellement présent dans les matériaux et produits manufacturés. Il respecte également le cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés.

NB 7 : En application de l'annexe I de l'arrêté du 1er octobre 2019, si au moins l'une des préparations met en évidence la présence d'amiante, il est conclu à la détection d'amiante sur l'échantillon. Sinon, il est conclu à la non détection de fibre d'amiante



Cindy Barth

Technicien Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCETél: +33388916531: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33388916531 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/

S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION N°

1- 1751

Portée disponible sur
www.cofrac.fr

**EUROFINS ANALYSES POUR
L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS**
Département Environnement
5 rue d'Otterswiller
67700 SAVERNE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-LE-087179-01 Date d'émission de rapport : 15/07/2024 17:16 Page1/3
Référence laboratoire sous-traitant N° : 24A020752 Référence de suivi du dossier N° : 24E129806
Reçu au laboratoire le : 12/07/2024 Date de réception :
Date d'analyse : 12/07/2024
Référence dossier Client: EUFRSA20014654624E129806
Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour l'Environnement France SAS.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
002	24E129806-002 - E2-A -	Prise d'essai n°1 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris) (marron)	MOLP * / BTS2	2 / 2 *	- *	Analyse réalisée non conclusive *
		Prise d'essai n°1 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris) (marron)	MET * / LSY2	1 / 2 *	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
		Prise d'essai n°2 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris) (marron)	MOLP * / BTS2	2 / 2 *	- *	Analyse réalisée non conclusive *
		Prise d'essai n°2 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris) (marron)	MET * / LSY2	1 / 2 *	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
		Prise d'essai n°3 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris) (marron)	MOLP * / BTS2	2 / 2 *	- *	Analyse réalisée non conclusive *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE

Tél: +33388916531: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33388916531 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-LE-087179-01 Date d'émission de rapport : 15/07/2024 17:16 Page2/3
 Référence laboratoire sous-traitant N° : 24A020752 Référence de suivi du dossier N° : 24E129806
 Reçu au laboratoire le : 12/07/2024 Date de réception :
 Date d'analyse : 12/07/2024
 Référence dossier Client: EUFRSA20014654624E129806
 Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour l'Environnement France SAS.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
		Prise d'essai n°3 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris) (marron)	MET * / LSY2	1 / 2 *	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) liant hydrocarboné (noir)	MET * / LSY2	1 / 2 *	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**modes opératoires T-PE-WO63769 et T-PM-WO84179**) en vue d'une identification de fibres au Microscope Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) selon le guide **HSG 248 - annexe 2**.

Traitement par une méthode interne (**modes opératoires T-PE-WO63769 et T-PM-WO22725**) en vue d'une identification de fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050** et **IMA** « Principes pétrographiques et de classification minéralogique ».

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

20, rue du Kochersberg
 67700 Saverne, FRANCE

Tél: +33388916531: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33388916531 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/
 S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION N°
 1- 1751
 Portée disponible sur
www.cofrac.fr



RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-LE-087179-01

Date d'émission de rapport : 15/07/2024 17:16

Page3/3

Référence laboratoire sous-traitant N° : 24A020752

Référence de suivi du dossier N° : 24E129806

Reçu au laboratoire le : 12/07/2024

Date de réception :

Date d'analyse : 12/07/2024

Référence dossier Client:EUFRSA20014654624E129806

Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour l'Environnement France SAS.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (μm)"; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."

NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

NB 4 : Le présent rapport mentionne les analyses conclusives et non conclusives. En effet, le laboratoire met en œuvre les deux techniques d'analyse MOLP et META sur tous les échantillons massifs conformément aux exigences indiquées dans l'arrêté du 1er octobre 2019.

Le « - » indiqué dans « Type de préparation » s'entend comme « Préparation avec traitement par calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)

NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18), Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10).

NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 3 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante naturellement présent dans les matériaux et produits manufacturés. Il respecte également le cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés.

NB 7 : En application de l'annexe I de l'arrêté du 1er octobre 2019, si au moins l'une des préparations met en évidence la présence d'amiante, il est conclu à la détection d'amiante sur l'échantillon. Sinon, il est conclu à la non détection de fibre d'amiante



Cindy Barth

Technicien Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCETél: +33388916531: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33388916531 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/

S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

**EUROFINS ANALYSES POUR
L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS**
Département Environnement
5 rue d'Otterswiller
67700 SAVERNE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-LE-087180-01 Date d'émission de rapport : 15/07/2024 17:17 Page1/3
Référence laboratoire sous-traitant N° : 24A020752 Référence de suivi du dossier N° : 24E129806
Reçu au laboratoire le : 12/07/2024 Date de réception :
Date d'analyse : 12/07/2024
Référence dossier Client: EUFRSA20014654624E129806
Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour l'Environnement France SAS.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
003	24E129806-003 - E2-B -	Prise d'essai n°1 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris)	MOLP * / BTS2	2 / 2 *	- *	Analyse réalisée non conclusive *
		Prise d'essai n°1 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris)	MET * / LSY2	1 / 2 *	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
		Prise d'essai n°2 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris)	MOLP * / BTS2	2 / 2 *	- *	Analyse réalisée non conclusive *
		Prise d'essai n°2 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris)	MET * / LSY2	1 / 2 *	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
		Prise d'essai n°3 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris)	MOLP * / BTS2	2 / 2 *	- *	Analyse réalisée non conclusive *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE

Tél: +33388916531: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33388916531 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-LE-087180-01 Date d'émission de rapport : 15/07/2024 17:17 Page2/3
 Référence laboratoire sous-traitant N° : 24A020752 Référence de suivi du dossier N° : 24E129806
 Reçu au laboratoire le : 12/07/2024 Date de réception :
 Date d'analyse : 12/07/2024
 Référence dossier Client: EUFRSA20014654624E129806
 Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour l'Environnement France SAS.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
		Prise d'essai n°3 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris)	MET * / LSY2	1 / 2 *	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) liant hydrocarboné (noir)	MET * / LSY2	1 / 2 *	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**modes opératoires T-PE-WO63769 et T-PM-WO84179**) en vue d'une identification de fibres au Microscope Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) selon le guide **HSG 248 - annexe 2**.

Traitement par une méthode interne (**modes opératoires T-PE-WO63769 et T-PM-WO22725**) en vue d'une identification de fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050** et **IMA** « Principes pétrographiques et de classification minéralogique ».

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE

Tél: +33388916531: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33388916531 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-LE-087180-01

Date d'émission de rapport : 15/07/2024 17:17

Page3/3

Référence laboratoire sous-traitant N° : 24A020752

Référence de suivi du dossier N° : 24E129806

Reçu au laboratoire le : 12/07/2024

Date de réception :

Date d'analyse : 12/07/2024

Référence dossier Client:EUFRSA20014654624E129806

Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour l'Environnement France SAS.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (μm)"; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."

NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

NB 4 : Le présent rapport mentionne les analyses conclusives et non conclusives. En effet, le laboratoire met en œuvre les deux techniques d'analyse MOLP et META sur tous les échantillons massifs conformément aux exigences indiquées dans l'arrêté du 1er octobre 2019.

Le « - » indiqué dans « Type de préparation » s'entend comme « Préparation avec traitement par calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)

NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18), Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10).

NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 3 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante naturellement présent dans les matériaux et produits manufacturés. Il respecte également le cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés.

NB 7 : En application de l'annexe I de l'arrêté du 1er octobre 2019, si au moins l'une des préparations met en évidence la présence d'amiante, il est conclu à la détection d'amiante sur l'échantillon. Sinon, il est conclu à la non détection de fibre d'amiante



Cindy Barth

Technicien Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCETél: +33388916531: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33388916531 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/

S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION N°

1- 1751

Portée disponible sur
www.cofrac.fr

**EUROFINS ANALYSES POUR
L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS**
Département Environnement
5 rue d'Otterswiller
67700 SAVERNE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-LE-087181-01 Date d'émission de rapport : 15/07/2024 17:17 Page 1/3
Référence laboratoire sous-traitant N° : 24A020752 Référence de suivi du dossier N° : 24E129806
Reçu au laboratoire le : 12/07/2024 Date de réception :
Date d'analyse : 12/07/2024
Référence dossier Client: EUFRSA20014654624E129806
Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour l'Environnement France SAS.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
004	24E129806-004 - E3 -	Prise d'essai n°1 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris) (marron)	MOLP * / BTS2	2 / 2 *	- *	Analyse réalisée non conclusive *
		Prise d'essai n°1 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris) (marron)	MET * / LSY2	1 / 2 *	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
		Prise d'essai n°2 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris) (marron)	MOLP * / BTS2	2 / 2 *	- *	Analyse réalisée non conclusive *
		Prise d'essai n°2 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris) (marron)	MET * / LSY2	1 / 2 *	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
		Prise d'essai n°3 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris) (marron)	MOLP * / BTS2	2 / 2 *	- *	Analyse réalisée non conclusive *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE

Tél: +33388916531: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33388916531 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-LE-087181-01 Date d'émission de rapport : 15/07/2024 17:17 Page2/3
 Référence laboratoire sous-traitant N° : 24A020752 Référence de suivi du dossier N° : 24E129806
 Reçu au laboratoire le : 12/07/2024 Date de réception :
 Date d'analyse : 12/07/2024
 Référence dossier Client: EUFRSA20014654624E129806
 Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour l'Environnement France SAS.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
		Prise d'essai n°3 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris) (marron)	MET * / LSY2	1 / 2 *	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) liant hydrocarboné (noir)	MET * / LSY2	1 / 2 *	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**modes opératoires T-PE-WO63769 et T-PM-WO84179**) en vue d'une identification de fibres au Microscope Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) selon le guide **HSG 248 - annexe 2**.

Traitement par une méthode interne (**modes opératoires T-PE-WO63769 et T-PM-WO22725**) en vue d'une identification de fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050** et **IMA** « Principes pétrographiques et de classification minéralogique ».

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

20, rue du Kochersberg
 67700 Saverne, FRANCE

Tél: +33388916531: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33388916531 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/
 S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION N°
 1- 1751
 Portée disponible sur
www.cofrac.fr



RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-LE-087181-01

Date d'émission de rapport : 15/07/2024 17:17

Page3/3

Référence laboratoire sous-traitant N° : 24A020752

Référence de suivi du dossier N° : 24E129806

Reçu au laboratoire le : 12/07/2024

Date de réception :

Date d'analyse : 12/07/2024

Référence dossier Client:EUFRSA20014654624E129806

Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour l'Environnement France SAS.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (μm)"; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."

NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

NB 4 : Le présent rapport mentionne les analyses conclusives et non conclusives. En effet, le laboratoire met en œuvre les deux techniques d'analyse MOLP et META sur tous les échantillons massifs conformément aux exigences indiquées dans l'arrêté du 1er octobre 2019.

Le « - » indiqué dans « Type de préparation » s'entend comme « Préparation avec traitement par calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)

NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18), Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10).

NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 3 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante naturellement présent dans les matériaux et produits manufacturés. Il respecte également le cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés.

NB 7 : En application de l'annexe I de l'arrêté du 1er octobre 2019, si au moins l'une des préparations met en évidence la présence d'amiante, il est conclu à la détection d'amiante sur l'échantillon. Sinon, il est conclu à la non détection de fibre d'amiante



Cindy Barth

Technicien Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCETél: +33388916531: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33388916531 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/

S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION N°

1- 1751

Portée disponible sur
www.cofrac.fr

**EUROFINS ANALYSES POUR
L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS**
Département Environnement
5 rue d'Otterswiller
67700 SAVERNE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-LE-087182-01 Date d'émission de rapport : 15/07/2024 17:17 Page 1/3
Référence laboratoire sous-traitant N° : 24A020752 Référence de suivi du dossier N° : 24E129806
Reçu au laboratoire le : 12/07/2024 Date de réception :
Date d'analyse : 12/07/2024
Référence dossier Client: EUFRSA20014654624E129806
Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour l'Environnement France SAS.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
005	24E129806-005 - E4 -	Prise d'essai n°1 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris)	MOLP * / BTS2	2 / 2 *	- *	Analyse réalisée non conclusive *
		Prise d'essai n°1 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris)	MET * / LSY2	1 / 2 *	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
		Prise d'essai n°2 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris)	MOLP * / BTS2	2 / 2 *	- *	Analyse réalisée non conclusive *
		Prise d'essai n°2 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris)	MET * / LSY2	1 / 2 *	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
		Prise d'essai n°3 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris)	MOLP * / BTS2	2 / 2 *	- *	Analyse réalisée non conclusive *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE

Tél: +33388916531: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33388916531 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-LE-087182-01 Date d'émission de rapport : 15/07/2024 17:17 Page2/3
 Référence laboratoire sous-traitant N° : 24A020752 Référence de suivi du dossier N° : 24E129806
 Reçu au laboratoire le : 12/07/2024 Date de réception :
 Date d'analyse : 12/07/2024
 Référence dossier Client: EUFRSA20014654624E129806
 Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour l'Environnement France SAS.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
		Prise d'essai n°3 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris)	MET * / LSY2	1 / 2 *	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) liant hydrocarboné (noir)(i)	MET * / FCGD	1 / 2 *	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Observation(s) couche(s)

(i) Ce résultat a été confirmé par plusieurs prises d'essais concordantes.

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**modes opératoires T-PE-WO63769 et T-PM-WO84179**) en vue d'une identification de fibres au Microscope Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) selon le guide **HSG 248 - annexe 2**.

Traitement par une méthode interne (**modes opératoires T-PE-WO63769 et T-PM-WO22725**) en vue d'une identification de fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050** et **IMA** « Principes pétrographiques et de classification minéralogique ».

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

20, rue du Kochersberg
 67700 Saverne, FRANCE

Tél: +33388916531: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33388916531 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/
 S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION N°
 1- 1751
 Portée disponible sur
www.cofrac.fr



RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-LE-087182-01

Date d'émission de rapport : 15/07/2024 17:17

Page3/3

Référence laboratoire sous-traitant N° : 24A020752

Référence de suivi du dossier N° : 24E129806

Reçu au laboratoire le : 12/07/2024

Date de réception :

Date d'analyse : 12/07/2024

Référence dossier Client:EUFRSA20014654624E129806

Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour l'Environnement France SAS.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (μm)"; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."

NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

NB 4 : Le présent rapport mentionne les analyses conclusives et non conclusives. En effet, le laboratoire met en œuvre les deux techniques d'analyse MOLP et META sur tous les échantillons massifs conformément aux exigences indiquées dans l'arrêté du 1er octobre 2019.

Le « - » indiqué dans « Type de préparation » s'entend comme « Préparation avec traitement par calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)

NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18), Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10).

NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 3 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante naturellement présent dans les matériaux et produits manufacturés. Il respecte également le cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés.

NB 7 : En application de l'annexe I de l'arrêté du 1er octobre 2019, si au moins l'une des préparations met en évidence la présence d'amiante, il est conclu à la détection d'amiante sur l'échantillon. Sinon, il est conclu à la non détection de fibre d'amiante



Cindy Barth

Technicien Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCETél: +33388916531: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33388916531 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/

S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 1751Portée disponible sur
www.cofrac.fr



www.groupefondasol.com

VOTRE AGENCE

PARC D'ACTIVITE DU MELANTOIS
50 RUE DES SORBIERS CS20541
59815 – LESQUIN CEDEX

☎ 03.20.14.99.40

📠 03.20.13.84.32

✉ environnement.lille@groupefondasol.com